

Sociology of Police Choreographies

Fabien Jobard, Marion Guenot

▶ To cite this version:

Fabien Jobard, Marion Guenot. Sociology of Police Choreographies. Communications [EHESS], 2024, 115, pp.65-78. hal-04855705

HAL Id: hal-04855705 https://hal.science/hal-04855705v1

Submitted on 25 Dec 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

SOCIOLOGIE DES CHORÉGRAPHIES POLICIÈRES

En France, la police est dite « institution régalienne », et ne relèverait par cette seule vertu que d'une sociologie de l'État, des organisations ou des professions. Voilà qui contraste avec les écrits de l'un des plus grands spécialistes américains de la police, Peter K. Manning, où la danse est évoquée à propos de l'un des éléments constitutifs de l'activité policière : l'interaction. En hommage à son collègue anglais Robert Reiner, il écrit en effet ceci : « L'interaction sociale est une danse communicative, le plus communément fondée sur la confiance et sur la réciprocité l' », dans une perspective où « la fonction des gestes, postures, paroles et autres actions ritualisées est de signifier et d'obtenir l'ordre ». Aussi avance-t-il, dans la continuité d'Erving Goffman, que l'autorité de la police n'est rien sans la dramaturgie, la mise en scène, la théâtralisation. Pour Manning, la police « n'est pas une autorité au sens de Max Weber », mais une institution « sacrée, au sens de Durkheim » : par ses cérémonials et ses performances, elle agit sur des représentations sociales, telles que la représentation du pouvoir ou du gouvernement.

Dans ce qui suit, nous voulons prolonger cette idée d'une police théâtrale, en prenant appui sur une analyse du maintien de l'ordre, de la police des foules² incarnée en France par les compagnies républicaines de sécurité (CRS) et escadrons de gendarmerie mobile (EGM). Nous montrerons que cette police suppose le déploiement d'un art chorégraphique visant à faire croire en sa puissance. Nous nous risquerons alors à porter quelques appréciations sur l'organisation des forces de l'ordre face aux foules revendicatives, précisément en nous livrant à une lecture dramaturgique des gestes et des manœuvres des forces de police, à partir de documents professionnels, d'entretiens menés avec des cadres policiers en 1995, puis en 2019 et 2020, et d'observations réalisées en mars 2022 sur le terrain d'entraînement de deux compagnies républicaines de sécurité, complétées par des entretiens avec les agents de première ligne.

Nous avons fait le choix d'une échelle d'analyse qui donne corps à l'hypothèse foucaldienne de la microphysique du pouvoir. À l'occasion de ces réflexions sur la théâtralité de la police, la

chorégraphie de ses déploiements, nous voulons prolonger les observations de Michel Foucault³ sur les « corps dociles » dont il voyait l'avènement au cours du XVIII^e siècle : le pouvoir s'exerçait alors essentiellement comme une capacité à dresser les corps et à diriger les conduites. Pour étudier ce que Foucault désigne comme une « contrainte calculée sur chaque partie du corps », nous avons choisi le port du casque en manifestation. Ce dernier obéit en effet à une chorégraphie stricte elle-même adossée à des routines articulée à des fonctionnalités dont les ruptures sont porteuses de grands risques pour les opérations menées. Abordées au fil de l'article, ces ruptures permettent de saisir les évolutions actuelles du maintien de l'ordre en France, que l'on peut subsumer sous le terme de « brutalisation⁴ ».

Le maintien de l'ordre : un art classique.

Si la métaphore de la chorégraphie fonctionne, c'est que la police des foules est, dans l'éventail des pratiques policières, un métier bien singulier : tout y est organisé pour bannir ce que, en sociologie du travail, Nicolas Dodier aurait appelé l'« ethos de la virtuosité⁵ ». C'est un art de l'exécution, de la métrique, de l'exacte simultanéité entre l'ordre donné et le geste effectué ; une chorégraphie qui confond la parade militaire et le ballet classique, deux produits de ce siècle de promotion de la discipline et du dressage comme arts de gouverner⁶. Cet extrait de la notice « Commandements », établie au début des années 2000 pour la formation des CRS, établit ligne à ligne la correspondance recherchée entre l'ordre donné, voire le signal sonore (coups de sifflet déclinés en autant d'impératifs) et les gestes attendus.

Ordre	Geste	Sifflet
« rassemblement » ou	élever le bras droit	un coup long
« garde à vous »	verticalement, main ouverte	
« en avant, marche » ou « pas cadencé, marche »	élever le bras droit verticalement puis le rabaisser en indiquant la direction à suivre	un coup long – un coup bref
« sans cadence, marche »		deux coups brefs
« pas de gymnastique, marche » ou « chargez »	bras demi-tendu, poignet à hauteur de l'épaule, « pomper »	série de coups brefs
« unité, halte »	élever le bras droit verticalement puis le rabaisser complètement	un coup long – un coup bref (l'unité étant en marche)

Tout est chorégraphié, dans ces « commandements de marche au sifflet et au geste ». Chaque mouvement, aussi sommaire soit-il, comme marcher vers l'avant ou se rassembler, est appelé à être exécuté collectivement, en suivant un code sonore précis et selon une gestuelle sans ambiguïté. Cette disposition apparaît clairement dans ce condensé de microphysique du pouvoir qu'est la gestuelle du casque.

Dramaturgie de l'objet : le maniement du casque.

Voici la description d'une séance de « recentrage opérationnel de compagnie » (ROC) à laquelle put assister Marion Guenot. Se déroulant à un rythme annuel et mobilisant toujours deux compagnies, les ROC ont ceci de particulier qu'ils sont « sanctuarisés » : les compagnies qui y participent ne peuvent être rappelées sur le terrain durant le ROC, qui vise à maintenir un haut niveau de professionnalisme et de spécialisation, pierre angulaire de la doctrine d'emploi des CRS. Au départ, il s'agit de « répéter ses gammes », disent les formateurs, en se remémorant les postures, manœuvres et formations fondamentales. À ce stade, l'attention du formateur porte tout particulièrement sur l'usage du casque et du bouclier, non comme instruments de protection ou de défense de l'intégrité corporelle des policiers, mais comme outils de communication.

Pour chaque exercice, les formateurs commencent par rappeler l'équipement de rigueur : casque ou calot, protections d'épaules et jambières ou pas, bouclier ou pas. En toutes circonstances, les tenues et équipements se doivent d'être uniformes. Comme le précisera par la suite un gardien de la paix en entretien⁷, en cas de pluie, il faut demander l'autorisation hiérarchique, afin que tous puissent enfiler le K-Way. En aucun cas cette initiative ne peut être prise individuellement. L'un des officiers de la compagnie est particulièrement porté sur cette discipline vestimentaire : « On en rigole entre nous. L'expression c'est : "Un calot porté, un officier sauvé !" »

Un formateur me décrit trois types de foules : pacifique (elle n'est pas tournée vers les policiers), hostile (elle insulte les policiers, se rapproche d'eux), agressive (elle jette des projectiles, cherche le contact physique). Les gestes policiers, ré-enseignés chaque année, ont pour but de « montrer sa force pour ne pas avoir à s'en servir ». Au départ, les CRS se tiennent en ligne, le visage fermé ou exprimant de la colère : « Si on discute, si on sourit, si on rigole, la foule [...] se dit "qu'est-ce que c'est que ces baltringues", donc on a ce côté un peu paramilitaire. » Ordre est donné de placer les boucliers devant soi. Les policiers s'exécutent, tenant leur bouclier en l'air, le long de leur avant-bras. Les formateurs sourient : « Je n'ai pas demandé de lever les boucliers. J'ai

simplement demandé de les mettre devant vous, donc à vos pieds. [Les policiers s'agacent.] Eh oui, imaginez que vous arrivez à une manifestation de retraités! Si vous arrivez avec le casque, déjà, et puis les boucliers levés, là c'est sûr que les gens filment et vont se mettre en colère! » Je m'étonne du fait que rien n'est laissé au hasard. « En effet, il n'y a pas de place à l'initiative, chaque ordre doit être respecté, ni plus ni moins. » Les gammes semblent avoir pour but de casser toute prise d'initiative de la part des policiers : ni la manière d'appréhender le comportement de la foule ni la décision de la conduite à tenir ne sont de leur ressort.

Les gammes reprennent : « En colonnes ! Boucliers devant ! Mettez les casques ! » Cette partie de l'exercice est répétée à plusieurs reprises, car ceux qui se trouvent au deuxième rang doivent mettre les casques à ceux du premier rang, qui tiennent alors les boucliers. « Cette partie est un peu compliquée. Certains continuent d'attacher leur casque à la ceinture à l'ancienne, d'autre l'attachent désormais au niveau de la poitrine, mais ce sont des choses qui s'anticipent, ça. Connaissez votre collègue. » Ils réitèrent plusieurs fois cet ordre : au bout d'un moment, il est exécuté à une vitesse qui satisfait les formateurs.

Marion Guenot, Journal d'observation, printemps 2022.

Les gestes observés, qui témoignent du prix accordé à l'apparence dans la police des foules, forment la matière même de la première de couverture du « Recueil sur l'organisation tactique des CRS⁸ » : trois clichés déclinant les dispositions de « prévention », « intervention », « dissuasion » (fig. 1).







Fig. 1 – Trois dispositions illustrant la couverture du « Recueil sur l'organisation tactique des CRS » (ministre de l'Intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, 2004).

Comme on le voit sur ces images, l'essentiel du message est concentré en peu de signes, où l'accoutrement joue, en effet, un rôle plus important que la disposition corporelle. Certes, sur le premier cliché, les hommes sont au repos alors qu'ils ont basculé, sur le deuxième, dans une posture de garde à gauche⁹, leur « bâton de défense¹⁰ » en protection le long de l'avant-bras droit. La sémiotique vestimentaire est cependant le vecteur essentiel du passage d'une posture à l'autre, et en premier lieu le port du casque. Absent du cliché « prévention » pour laisser apparaître, sous le calot, les traits du policier, resté un interlocuteur, sur les deux images suivantes, il est enfoncé, visière baissée, sur les visages d'hommes qui, se privant alors de la

parole, épousent l'*hexis* du soldat. Le bouclier, mais aussi le lance-grenades du policier le plus à droite du cliché, sont les armes essentielles de dissuasion, de mise à distance des adversaires.

Sur la fiche « Commandements », diffusée en 2006, le casque et le bouclier font partie intégrante de la grammaire gestuelle des policiers : comme dans le théâtre antique, dont les textes qui nous sont parvenus mentionnent les objets présents sur scène (épées, chars, vases, urnes...)¹¹, la fonction utilitaire du casque (protéger) se double d'une fonction symbolique (signifier). Pour s'en convaincre, il n'est que de lire les indications portant sur le casque dans la section « Moyens de protection individuelle » de la fiche.

Commandement	Action des personnels	
« mettez les casques »	Chaque agent met son casque sur la tête et s'assure de sa fixation. Les personnels équipés fixent l'ostéocepteur ¹² à leur oreille et s'assurent de la connexion sur le poste portable. Si l'unité est en barrage, chaque agent de la brigade légère décroche le casque de son binôme de la brigade lourde et lui met sur la tête pendant que l'agent de la brigade lourde prend la position de protection avec le bouclier.	
« visière en protection »	les agents abaissent leur visière	
« relevez les visières »	les agents relèvent les visières	
« ôtez les casques »	chaque agent retire son casque et le raccroche au ceinturon	
« masque en position d'attente »	chaque agent retire son masque de son étui, passe la sangle autour de son cou, retire le bouchon de protection de la cartouche filtrante et laisse le masque pendre sur sa poitrine	
« masque en position de protection »	chaque agent desserre la sangle de son casque, applique le masque sur son visage, assujettit le masque sur le casque, avec l'aide de son binôme si nécessaire	
« masque à l'étui »	chaque agent remet le masque à l'étui	

Tableau 2 – Source : Fiche « Mémento des commandements réglementaires en MO [Maintien de l'ordre] », op. cit.

On retrouve le casque et le bouclier dans de nombreux manuels d'enseignement, en Europe et ailleurs¹³. Ce sont d'abord des instruments de discipline et d'apprentissage – de « dressage », aurait dit Foucault. Ne pas ôter ou fixer son casque correctement, c'est courir le risque d'un « devenir-baltringue », pour reprendre l'expression du formateur, qui ferait tourner la parade en pantalonnade et viderait la performance de sa puissance de dissuasion. Casques et boucliers, lorsqu'ils ne répondent pas à la fonction utilitaire de protection à laquelle on les croirait seulement destinés, permettent ainsi au commandement de dispenser des ordres et d'assurer la

continuité de la docilité des corps, même dans les moments de repos ou ceux préparant au repos. Mais cette gestuelle destinée au public (manifestants, journalistes, passants) est aussi une grammaire visant à la cohésion du groupe qui exécute la performance : mettre son casque, l'ajuster, s'en défaire, sont des mouvements qui appellent un travail conjoint du « binôme ». La microphysique du maniement du casque permet de revitaliser, en réalisant les gestes les plus ordinaires en apparence, le lien du danseur avec son double, tous deux formant un binôme. On découvre ainsi, dans cette gestuelle anodine, non seulement qu'en police des foules, les individus se fondent dans un collectif, mais plus encore que chaque danseur, chaque performeur est lié à un alter ego (son binôme) chargé de s'assurer de la rigueur des gestes anodins qui, s'ils ne sont pas correctement accomplis, peuvent exposer à des risques physiques. Comme l'avait déjà montré Dominique Monjardet dans les années 1980, il n'y a aucun prérequis, ni physique ni psychologique, pour être affecté en compagnie républicaine de sécurité. Ce sont donc bien les entraînements, les uniformes et la discipline qui permettent de tenir ensemble des individus aux propriétés disparates 14.

Grammaire de la chorégraphie, gestuelle individuelle : ces matériaux tirés des manuels d'enseignement et des observations en ROC suggèrent une double théâtralité de l'action policière. Oui, la police des foules est une « performance » au sens où l'entendait Manning, mais le public auquel cette performance est destinée est à la fois la foule qu'il s'agit de gérer, de contenir ou de réprimer, et la troupe même des danseurs.

Le théâtre policier et son double : le policier.

Dans son analyse foucaldienne du ballet classique, Pierre Lascoumes explique que le danseur doit, à force de répétitions face au miroir, se détacher de lui-même : « Celui-ci ne danse pas par rapport à ce qu'il éprouve, mais par rapport à un œil extérieur qui l'observe et le juge, et à l'image qu'il doit projeter¹⁵. » Dans la performance de la police des foules, l'œil qui observe et juge est double : c'est à la fois le public, dans ses différentes composantes (manifestants, passants, médias...), et la hiérarchie policière.

Ce haut cadre de la préfecture de Police le disait en termes crus en 1995 : « Par crainte des dérapages individuels (Malik Oussekine), les unités de police (Préfecture, EGM, CRS) sont fortement structurées et tenues en laisse jusqu'au plus haut niveau par un système éprouvé¹⁶. » « Tenir en laisse » chaque subordonné est un impératif catégorique de la performance policière

en maintien de l'ordre, tandis que l'initiative est encouragée en police du quotidien. « Pas de place à l'initiative », disait ce gradé lors des exercices observés en 2003. Cette préoccupation est constante, car la mort de Malik Oussekine exerce encore aujourd'hui une force de rappel notable : les cadres de la préfecture de Police l'imputent aux dérives individuelles de deux ou trois policiers, coupés de leur commandement¹⁷.

Cette conviction, partagée par les cadres policiers, se double d'une conscience aiguë de la difficulté qu'il y a à occuper l'espace. C'est ici qu'opère une différence majeure avec le ballet classique, dont la scène permet l'entière appropriation de l'espace par les danseurs. En maintien de l'ordre, les foules sont maîtres de l'espace et les policiers en infériorité numérique. Il en découle que l'accent est mis à la fois sur la performance individuelle et collective : la maîtrise de la chorégraphie générale, l'absence de souci de soi, voire la mortification et le fait de s'en remettre au groupe, l'exécution parfaite du moindre geste tendent à renverser les données du réel pour faire croire à l'évidence de la supériorité des policiers. Nous sommes ici au cœur de la théâtralité policière, comme le soulignait ce commissaire de police parisien dans les années 1990, qui n'hésitait pas à assimiler l'art de la performance à une communication animale ne pouvant susciter que deux dispositions : l'effroi ou la fuite le la la performance de la fuite le la fuite le la performance de la fuite le la fuite la fuite la fuite le la fuite la fu

Le but de l'entraînement est de faire des manœuvres bien compactes et uniformes, afin de donner l'impression du nombre avec la seule manœuvre, [...] style : taper sur les boucliers. Toute une symbolique, un rituel, une gesticulation quasiment animale. Je compare souvent cela aux travaux de Konrad Lorenz. Les manifestants, c'est pareil. Les cris, les banderoles, les couleurs, les slogans, le bruit. Ça fait partie d'une gestuelle. C'est comme les peintures de guerre des Sioux. Et nous, on répond par une forme de gestuelle. Baisser les casques, ne pas mettre de casques sur les boucliers, faire avancer les gens en ligne ou en colonne [...]¹⁹.

Le théâtre brûle-t-il?

Depuis une dizaine d'années, les épisodes de maintien de l'ordre ont donné lieu à des scènes difficilement compatibles avec l'orthodoxie disciplinaire que nous venons de décrire. C'est qu'une mutation cruciale de la performance s'est produite ces dernières années. Elle est due à la simultanéité de ce qui se joue sur la scène et de sa retransmission en images, par le biais des chaînes d'information en continu ou des réseaux sociaux, en attendant que ces retransmissions ne soient également le fait des policiers et des gendarmes eux-mêmes²⁰.

Au milieu des années 1990, la Préfecture de police était le seul lieu disposant d'une salle de commandement et que les unités de police étaient figurées par de petits cars de couleur déplacés sur un fond de carte par un gardien de la paix formé à cet exercice. Aujourd'hui, toutes les directions départementales disposent de telles salles, qui consistent en un mur d'écrans reliés aux réseaux urbains de vidéosurveillance et qui permettent ainsi de visualiser les forces en présence et leurs mouvements. Mais dans la plupart d'entre elles, un ou deux écrans sont incrustés dans un coin du même mur et diffusent des chaînes d'information en continu. Ces mêmes chaînes sont aussi branchées en continu (sans le son) dans les bureaux des conseillers techniques du ministre et des préfets. Ainsi, la performance policière entre en concurrence avec sa mise en récit, simultanée, par ces chaînes d'information en continu. La lecture qu'en font le politique (ministre, préfets) et la direction opérationnelle (en salle de commandement) en est profondément altérée : à ce qui se joue sur le terrain s'ajoute ce qui en est dit, montré, affiché sur ces chaînes d'information en continu. Le temps de la performance n'est plus le même. Si les forces de l'ordre disposaient auparavant d'un temps appréciable pour déployer leurs performances et attendre que leur effet dissuasif opère, par écrémages successifs dans les foules hostiles, avant la prise d'antenne du 20 heures, voire avant l'arrivée des premières caméras sur place, le temps laissé à l'exhibition ordonnée de la force est désormais considérablement raccourci.

D'autant plus que les chefs opérationnels du maintien de l'ordre (en premier lieu les directeurs départementaux de la police) ne sont aujourd'hui pas formés au maintien de l'ordre, mais aux « violences urbaines » (VU), c'est-à-dire à des formes d'intervention où l'usage de la force est premier et les préoccupations pour la gestion prudente des foules tout à fait secondaires. Pour la plupart affectés, à leur sortie de l'école des commissaires, en grande banlieue parisienne, les chefs actuels du maintien de l'ordre (directeurs départementaux ou chefs de circonscription) n'ont connu, jusqu'à une date récente, en matière de police des foules, que les VU. Lorsque la contestation de la réforme du droit du travail au printemps 2016, puis les gilets jaunes, suivis des manifestations contre la réforme des retraites, ont en quelque sorte remis le « mouvement social » à l'agenda, ces chefs de police considéraient avec une certaine circonspection le rapport au temps des CRS ou des EGM. En effet, les manipuler exige de passer par une chaîne de commandement stricte (ce qui ralentit leurs interventions), et les principes de cohésion (« insécabilité ») et de manœuvre qui sont les leurs ajoutent à la lenteur du processus. Or, les chefs de police disposent, avec les effectifs de police urbaine qu'ils commandent au quotidien

(brigades anti-criminalité, compagnies de sécurisation et d'intervention parfois formées en BRAV-M²¹ comme à Paris), de troupes à leur main. Ils estiment que ces forces de police sont mieux adaptées pour faire face aux désordres survenant au cours de manifestations que leur socialisation professionnelle les amène à considérer, désormais, comme des VU:

Chez [les CRS], avant que ce soit dit à Untel, qui va le dire aux officiers, qui va le dire aux gradés, qui va le dire à la troupe... [Les CRS], c'est : « Si on bouge, c'est 25 d'un coup. » Les 25 d'un coup, le temps qu'ils bougent, il se passe dix minutes. Dix minutes, c'est trop tard. [...] Déjà, ils sont lourdement équipés pour se projeter, ce qui s'entend. Quand en face de nous ils sont cagoulés, mais en baskets, vous pouvez y aller avec les jambières, les coudières, le truc. Quand vous avez 15 kilos de matos sur les épaules, vous ne courez pas. [...] Se projeter à 300 mètres parce que le magasin est en train de se faire casser, ils vont dire : « Oui, mais là, on n'est pas en sécurité, il nous faut l'autre derrière, la petite rue latérale. » Nous, on a 15 [effectifs de] CDI (compagnie d'intervention) ou 10 [effectifs de] BAC qui vont contourner par trois rues, qui vont arriver là où cela casse. [...] Donc ce sont les forces locales, qui se projettent, qui sont dans les circonstances à risques, donc qui utilisent le LBD et qui blessent les gens ou crèvent des yeux. [...] La mobilité de la manif, c'est l'ADN de la sécurité publique [c'est-à-dire des effectifs des commissariats], ce n'est pas celle des CRS et des [EGM]. Pas qu'ils n'aient pas forcément envie, mais c'est que leur protocole d'emploi, l'équipement, la méconnaissance de la ville, font qu'ils perdront toujours²².

Ce point de vue d'un directeur opérationnel n'est pas partagé par tous ses pairs, comme le montre l'extrait d'entretien suivant, mené la même année, qui insiste sur la discipline, le maintien du corps, l'unité du corps et de l'équipement (à commencer par le casque), mais aussi le lien évident entre discipline, mortification et patience : la discipline collective et la mortification sont les clefs de la maîtrise du temps, entendu comme durée et non comme instant.

N'oubliez pas, c'est une donnée absolue [...]. La masse face à la masse, mais la masse disciplinée, organisée et équipée, c'est nous. Plus vous êtes disciplinés, plus vous êtes stoïques, plus vous êtes patients, plus vous aidez à la canalisation de la foule. Par contre, si vous êtes bordéliques, je suis désolé, mais [...] pour ce qu'on a vu à Paris, mais ce que je trouve anormal, c'est que les collègues n'étaient pas équipés. Des casques moto, des bottes moto, de bric et de broc parce que [moins] d'unités spécialisées disponibles.

Conclusion.

La performance policière se déroule simultanément dans l'arène et sur les écrans, et subit ainsi le poids de l'interprétation urgente du dehors. Cela entraîne une réduction du temps disponible et une préférence pour les troupes d'action au détriment des troupes spécialisées, reléguées à des tâches statiques et périphériques. Ce contexte entre en résonance avec la culture professionnelle des générations de commissaires de police qui occupent actuellement les postes de direction opérationnelle : formé.es aux violences urbaines, ils et elles sont convaincu.es de la nécessité de réagir vite, plutôt que d'installer la supériorité dans la durée. D'autant plus que les opérations visant à rétablir l'ordre sont désormais intégrées à la chaîne judiciaire, car le nombre d'interpellations, de déferrements et de condamnations est valorisé par le politique comme un gage de réussite des opérations de rétablissement de l'ordre²³. Les effectifs des CRS et des EGM ont d'ailleurs été considérablement réduits depuis le début des années 2000.

La « brutalisation » du maintien de l'ordre n'est pas entièrement imputable aux transformations des conditions d'exercice de la performance policière. La médiatisation des événements pèse tout autant sur la manière dont les manifestant.es se représentent les actions de protestation et sur les tactiques qu'ils et elles engagent. On l'a vu à propos des gilets jaunes ou encore de la résurgence de la mouvance anarcho-autonome, aujourd'hui étiquetée « black bloc », les répertoires se diversifient, entraînant aussi une adaptation des stratégies policières. Dans la continuité des approches interactionnistes de la sociologie étatsunienne de la police, l'analyse menée en termes de performance et de danse permet de souligner, dans tous les cas, l'importance de la théâtralité dans l'exercice du monopole de la violence physique légitime et, parallèlement, celle du rapport au temps et à la durée. Privilégier l'action dans l'instant ou l'épuisement dans la durée sont deux stratégies policières qui disent beaucoup de la manière dont le politique appréhende l'événement, la foule, le public.

Marion Guenot

<u>marion.guenot@cesdip.fr</u>

Chargée de recherche CNRS, CESDIP

Fabien Jobard fabjob@cesdip.fr
Directeur de recherche CNRS, CESDIP

RÉSUMÉ

Sociologie des chorégraphies policières

Notre contribution vise à montrer que les « danses en lutte » ne se donnent pas seulement à voir du côté des manifestant.es, mais aussi du côté des forces de l'ordre. En effet, leur engagement se situe à la croisée du ballet et de la parade militaire. Fondé sur des observations, entretiens et documents officiels, cet article traite des chorégraphies de la police des foules. À partir du cas du maniement du casque, nous montrons que la police des foules obéit à une discipline stricte, elle-même imbriquée avec des fonctionnalités dont les ruptures entrainent de grands risques pour les opérations menées.

MOTS-CLÉS: police, ordre, chorégraphie, discipline, manifestation

SUMMARY

Sociology of Police Choreographies

Our paper aims to show that "dances in struggle" are performed not only by demonstrators, but also by law enforcement officers. Indeed, their engagement is at the crossroads of ballet and military parade. Based on observations, interviews and official documentation, this article looks at the choreography of crowd policing. Using helmet handling as a case in point, we show that crowd policing complies with a strict discipline, which is itself interwoven with functionalities whose disruptions induce major risks for the operations carried out.

KEYWORDS: police, order, choreography, discipline, demonstration

RESUMEN

Sociología de las coreografías policiales

Nuestra contribución pretende demostrar que las «danzas de lucha» pueden verse en los manifestantes, pero también en las fuerzas del orden. De hecho, su participación se encuentra en la encrucijada entre el ballet y el desfile militar. Basándose en observaciones, entrevistas y documentación oficial, este artículo examina la coreografía de la policía antidisturbios. Tomando como ejemplo el uso del casco, mostramos que la policía antidisturbios obedece a una disciplina estricta, que a su vez está entretejida con funcionalidades que, si se interrumpen, conllevan riesgos importantes para las operaciones llevadas a cabo.

PALABRAS CLAVES: policía, orden, coreografía, disciplina, manifestación

¹ Peter Manning, « Drama, the Police and the Sacred », *in* Tim Newburn et Jill Peay (éds), *Policin. Politics, Culture, and Control. Essays in Honour of Robert Reiner*, Oxford, Hart, 2012, p. 173.

- ² Au fil de cet article, nous employons les notions de « police des foules » et de « maintien de l'ordre » comme synonymes, pour désigner ce métier policier qui consiste à assurer la gestion des rassemblements humains, qu'ils soient festifs ou revendicatifs. Voir Pierre Favre et Fabien Jobard, « Maintien de l'ordre », *in* Olivier Fillieule, Lilian Mathieu et Cécile Péchu (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, 2020, 2^e éd., p. 357-363.
- ³ « Seconde moitié du XVIII^e s. : le soldat est devenu quelque chose qui se fabrique ; d'une pâte informe, d'un corps inapte, on a fait la machine dont on a besoin ; on a redressé peu à peu les postures ; lentement une contrainte calculée parcourt chaque partie du corps, s'en rend maître, plie l'ensemble, le rend perpétuellement disponible, et se prolonge, en silence, dans l'automatisme des habitudes ; bref, on a "chassé le paysan" et on lui a donné "l'air du soldat" » (Michel Foucault, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975, p. 137).
- ⁴ Olivier Fillieule et Fabien Jobard, *Politiques du désordre. La police des manifestations en France*, Paris, Éd. du Seuil. 2020.
- ⁵ Nicolas Dodier, « Les arènes des habiletés techniques », *in* Bernard Conein, Nicolas Dodier et Laurent Thévenot (dir.), *Les objets dans l'action. De la maison au laboratoire*, Paris, Éd. de l'EHESS, 1993, p. 115-139.
- ⁶ Michel Foucault, *Surveiller et punir*, *op. cit.*, p. 137-162 et Pierre Lascoumes, « La perpendicularisation de la société. Soldats, danseurs, carrousels et ballets de cour », *in* Philippe Artières (dir.), *Michel Foucault, la littérature et les arts : actes du Colloque de Cerisy, juin 2001*, Paris, Éd. Kimé, 2004, p. 147-158.
- ⁷ Dans la Police nationale, « gardien de la paix » est un grade et ne désigne pas un métier. Ce n'est que par facilité que l'on dit d'un policier qu'il est « un CRS ».
- ⁸ Ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, « Recueil sur l'organisation tactique des CRS », 19 mars 2004.
- ⁹ La jambe gauche est avancée et les deux poings sont portés à hauteur de visage, dans une posture de protection et de préparation à la réplique. La garde est à gauche, si bien que tous les agents sont considérés comme droitiers ou contraints à l'être.
- ¹⁰ Le bâton de défense, « bâton à poignée perpendiculaire » ou encore « tonfa », fabriqué dans un matériau très dense, est censé doubler les avant-bras pour mieux protéger les agents. Son port et son usage relèvent, à la différence de ceux de la simple matraque (ou « bâton souple »), d'une habilitation spécifique, que les agents obtiennent après avoir exécuté diverses figures imposées.
- ¹¹ Brigitte Le Guen-Pollet et Silvia Milanezi (dir.), *L'appareil scénique dans les spectacles de l'Antiquité*, Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, 2013.
- ¹² Une oreillette radio.
- ¹³ Voir ainsi la livraison récente de la revue *Behemoth* consacrée aux « *polizeiliche Performanzen von Gewalt* » (performances policières de violence), notamment Andrea Kretschmann, Aldo Legnaro, « Materialities of the Performative. A Sociology of the Police Uniform », *Behemoth*, vol. 16, n° 1, 2023, p. 41-56.
- 14 « Toute revue de hasard d'une unité de CRS témoignera [...] qu'il s'y trouve une proportion commune de gringalets et de quasi-obèses » (Dominique Monjardet, « Le maintien de l'ordre : technique et idéologie professionnelles des C.R.S. », Déviance et société, vol. 12, n° 2, 1988, p. 110).
- ¹⁵ Pierre Lascoumes, « La perpendicularisation de la société », op. cit.
- ¹⁶ Les entretiens de 1995 ont tous été réalisés par Olivier Fillieule et Fabien Jobard en vue de la rédaction d'un rapport remis à l'Institut des hautes études de la sécurité intérieure en 1996. Ceux de 2019 et 2020 ont été réalisés par Fabien Jobard pour le Défenseur des droits en 2021.
- ¹⁷ Les policiers formés en peloton voltigeur mobile rue Monsieur-le-Prince à Paris n'avaient alors pas de liaison radio avec le commandement. Ils avaient été envoyés au contact de la foule détachés de toute manœuvre globale. Par ailleurs, une partie du peloton ne suivait plus d'entraînement au maintien de l'ordre, ce qui explique cette réflexion d'un commissaire de la police parisienne : « Il aurait fallu que cette unité poursuive son entraînement toutes les semaines [...]. Tant que les types ont été bien entraînés, tant que cela a été sérieux [...], tant [qu'ils] s'entraînaient ensemble et que l'on suivait les choses au niveau de la hiérarchie, cela se passait très bien » (entretien avec un commissaire spécialisé en maintien de l'ordre, réalisé par Olivier Fillieule et Fabien Jobard à la préfecture de Police en 1995). Dans le même ordre d'idées, voir Dominique Monjardet, « Quelques conditions d'un professionnalisme discipliné », *Déviance et Société*, vol. 16, n° 4, 1992, p. 399-403.
- ¹⁸ Le policier interrogé, commissaire ayant effectué toute sa carrière à la préfecture de Police, est spécialisé en maintien de l'ordre au moment de l'enquête, après avoir dirigé deux commissariats d'arrondissement. Il est âgé d'une cinquantaine d'années en 1995, aussi la période de ses études a pu être marquée par les théories animales du comportement humain telles que les a défendues Konrad Lorenz (1903-1989), dont sept ouvrages ont été traduits en français dans les années 1960 et 1970. Cette perception animalière de la foule résonne également avec l'enseignement de la psychologie des foules de Gustave Le Bon, généreusement dispensé au cours de la formation au maintien de l'ordre.

¹⁹ Entretien réalisé par Olivier Fillieule et Fabien Jobard en 1995.

²⁰ Michaël Meyer, « Culture du contrôle et injonction à la transparence : gestion de l'image et des relations publiques par la police à l'ère numérique », *Revue COSSI. Communication, Organisation, Société du Savoir et Information*, n° 3, 2017 ; Guillaume Le Saulnier, « Maintien de l'ordre et guerre des images. Entretien avec Fabien Jobard », *Médiation et Information*, n° 53, 2023, p. 55-68.

²¹ Les BRAV-M sont des « brigades motorisées contre l'action violente », formées fin 2018 par la préfecture de Police face au mouvement des gilets jaunes.

²² Entretien avec un directeur départemental de police réalisé par Fabien Jobard (printemps 2019).

²³ Florence Johsua, « Traitement judiciaire du mouvement des Gilets jaunes. Enquête ethnographique au Pôle de l'urgence pénale du Tribunal judiciaire de Paris », Guyancourt, Séminaire du Cesdip, 4 avril 2023.